

Session 1 : Coopération et gouvernance sur les eaux partagées en Afrique de l'Ouest

Thème. Utilisation des eaux partagées et conflits en lien avec les ODD1 & Bénéfices de la coopération transfrontière pour une gestion pacifique et durable des bassins transfrontaliers en Afrique de l'Ouest

Amidou GARANE

Université Thomas Sankara

Burkina Faso

Atelier Régional

sur le processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines

Splendid Hotel, 3- 5 May 2023, Ouagadougou, Burkina Faso



Plan

Introduction

I. Utilisation des eaux partagées et conflits en lien avec les ODD

II. Bénéfices de la coopération transfrontière pour une gestion pacifique et durable des bassins transfrontaliers en Afrique de l'Ouest

Introduction

- Les conflits liés à la gestion des REP peuvent affecter la réalisation des ODD en raison des interactions qui existent entre les deux phénomènes.
- Dans tous les cas, les Etats ont intérêt à promouvoir la coopération transfrontalière pour la gestion pacifique des REP, en raison des bénéfices substantiels qu'elles offrent aux Etats.

I. Utilisation des eaux partagées et conflits en lien avec les ODD

1.1 Les conflits liés à la gestion des REP peuvent compromettre la réalisation des ODD

- les ODD comportent la réalisation d'un grand nombre **de droits humains étroitement liés aux ressources en eau, y compris les REP** (élimination de la pauvreté, sécurité alimentaire, santé et bien-être, accès universel à l'eau et l'assainissement, accès aux services énergétiques fiables/durables/modernes à un coût abordable...). **Les REP jouent également un rôle important dans l'atteinte des ODD en lien avec la lutte contre les changements climatiques, gestion des écosystèmes**
- la réalisation de ces objectifs entrainera un accroissement des besoins des Etats en REP, avec pour conséquence une **plus grande mobilisation de ces ressources pour satisfaire les différents usages, avec les risques de pollution qui les accompagnent;**

I. Utilisation des eaux partagées et conflits en lien avec les ODD

- cette situation peut donc accroître **la compétition sur ces REP et provoquer des conflits et risques de conflits** entre Etat dans l'utilisation des REP;
- c'est pourquoi le recours aux REP pour la réalisation des ODD doit s'inscrire résolument dans le cadre de la gestion concertée de ces ressources, conformément aux principes des Nations Unies et conventions internationales en la matière.

I. Utilisation des eaux partagées et conflits en lien avec les ODD

1.2 La réalisation des ODD peut en retour contribuer à l'atténuation des conflits liés à la gestion des REP

- **les ODD n'ont aucune chance d'être réalisés dans un contexte de tensions ou de conflits/risques de conflits** interétatiques permanents ou épisodiques qui vont détourner les énergies et les ressources des Etats vers des préoccupations sécuritaires.
- Leur réalisation nécessite la **mobilisation de l'ensemble des ressources financières et matérielles vers la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations**; si les Etats sont conscients de ce paradigme, ils ne doivent pas se laisser tentés par les tensions et conflits, y compris ceux liés aux REP

I. Utilisation des eaux partagées et conflits en lien avec les ODD

- La réalisation des ODD ne peut être uniquement assurée par les Etats individuellement.
- Elle nécessite, partiellement, **une action collective, la mutualisation des moyens dans les divers domaines de développement, y compris la gestion des REP.**
- Cela peut ainsi passer par la réalisation de **grandes infrastructures hydrauliques communes ou à gestion coordonnée, qu'aucun des Etats ne peut réaliser individuellement et dont les coûts et les bénéfices seront partagés entre les Etats pour contribuer à la réalisation des ODD.**
- La réalisation et l'exploitation communes d'infrastructures hydrauliques appartenant à un Etat, à plusieurs Etats ou à tous les Etats d'un bassin transfrontalier, **éloignent les perspectives de tensions et de confits majeurs.**

II. Bénéfices de la coopération transfrontière pour une gestion pacifique et durable des bassins en Afrique de l'Ouest

- La gestion conflictuelle des REP constitue une menace à terme pour lesdites ressources. Le coût de la non coopération ou de la confrontation ainsi que les initiatives individuelles/solitaires des Etats peuvent affecter gravement l'existence des REP et même entraîner leur disparition.
- Par contre la coopération transfrontalière pour la gestion concertée des REP engendre **des bénéfices importants pour tous les Etats concernés** : ces bénéfices sont nettement supérieurs au coût de la non-coopération
- Les Nations Unies distinguent plusieurs **niveaux de bénéfices générés par la coopération** sur les REP (PNUD. Rapport mondial sur le développement humain, 2006. Au-delà de la pénurie: pouvoir, pauvreté et crise de l'eau)

II. Bénéfices de la coopération transfrontière pour une gestion pacifique et durable des bassins en Afrique de l'Ouest

- **Avantages pour le fleuve** : la coopération permet de **préserver l'intégrité des réseaux fluviaux** (les conserver, les protéger et les développer) : protéger les fleuves contre les pollutions et les situations dommageables (érosion, déforestation, aggravation des inondations). Et préserver **les écosystèmes aquatiques et les services qu'ils rendent aux populations** ;
- **Avantages issus du fleuve**: la coopération permet le partage des bénéfices résultant de la mise en valeur commune, par les Etats, des REP au profit des divers usages (agriculture, hydroélectricité, AEP, pêcheries...)

II. Bénéfices de la coopération transfrontière pour une gestion pacifique et durable des bassins en Afrique de l'Ouest

- Avantages en raison du fleuve

Ce sont **les coûts évités grâce à la réduction des tensions et conflits liés aux REP** : la résolution de ces tensions nécessite du temps et des ressources financières pour leur résolution (autant de ressources qui n'iront pas au développement, y compris la valorisation des REP). Ces tensions peuvent affecter **d'autres domaines de coopération** (la coopération sur l'eau n'est qu'un domaine de coopération parmi d'autres) et compromettre la coopération et l'intégration sous régionale ;

-Avantages au-delà du fleuve

La coopération sur les REP peut ouvrir de nouvelles perspectives pour un Etat: un Etat résolument engagé dans la coopération transfrontalière **peut y tirer des avantages diplomatiques, géopolitiques et économiques** (rôle de bons offices/médiateur, facilité d'obtention de financement et d'avis d'objection pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques)

Messages clés de synthèse

- Si les conflits liés à la gestion des REP peuvent compromettre la réalisation des ODD, ces derniers peuvent, en retour, contribuer à atténuer les conflits ou risques de conflits;
- le coût de la non-coopération en matière de gestion des REP est très élevé alors que la coopération transfrontalière pour la gestion concertée des REP offre d'énormes bénéfices pour la promotion du développement durable; il y a donc plus d'avantages à coopérer qu'à s'affronter sur les eaux internationales



Merci de votre attention



Plus d'information

[Site web](#)

[Adresse email](#)